

Etude E.Leclerc/BIPE* sur le pouvoir d'achat effectif des consommateurs : l'évolution naturelle du pouvoir d'achat ne sera pas suffisante pour relancer la consommation

Les résultats 2004 : quasi stagnation du pouvoir d'achat avec une évolution de +0,14 %

Les résultats de l'étude E.Leclerc/BIPE sur le pouvoir d'achat effectif du consommateur publiés aujourd'hui, montrent qu'après une année 2003 en forte baisse (-1,15 %) les prévisions pour l'année 2004 font apparaître une très légère reprise avec une augmentation de 0,14 %. Cette situation de quasi stagnation du pouvoir d'achat n'est pas susceptible de favoriser la relance de la consommation. Dans ce contexte économique morose, les centres E.Leclerc réaffirment l'urgence de leur combat pour la défense du pouvoir d'achat par la baisse des prix des produits de grandes marques. Seule une modification de la loi Galland et son application rapide peuvent donner le signal fort qu'attendent les consommateurs.

> Pouvoir d'achat effectif du consommateur en 2004 et 2005 : un frémissement de reprise

- La baisse du pouvoir d'achat effectif du consommateur en 2003 a été inégalement distribuée sur l'année

Alors que la plupart des observateurs attendaient une reprise de l'activité au premier trimestre 2003, celle-ci ne s'est matérialisée qu'à partir du deuxième trimestre, et a rapidement été suivie, dans le dernier trimestre 2003, par une nouvelle rechute de l'activité. L'accélération de l'inflation et la situation toujours déprimée du marché de l'emploi ont entraîné une baisse du pouvoir d'achat par unité de consommation (définition INSEE) de 2,2 % et une baisse du pouvoir d'achat effectif du consommateur (définition E.Leclerc/BIPE) de 3,7 % au cours du dernier trimestre 2003.

L'amélioration de la situation économique internationale, la croissance rapide de l'activité en Chine et la reprise aux Etats-Unis, notamment, ont inversé la tendance dans le courant du premier semestre 2004. Malgré un taux de change défavorable à la croissance des exportations européennes, on a assisté à une reprise de l'activité industrielle en Europe qui s'est diffusée dans le reste de l'économie et a entraîné une reprise de la croissance des revenus, alors que les taux d'inflation se stabilisaient après les hausses de 2003.

* BIPE : société de conseil s'appuyant sur la prévision économique et la prospective appliquée

Le BIPE s'attend néanmoins à ce que le taux de change relativement élevé de l'euro finisse par pénaliser la croissance des exportations européennes et provoque un certain tassement de l'activité dans le courant du second semestre. Cela conduirait à une hausse moyenne du pouvoir d'achat effectif des ménages sur l'année 2004 de 0,14 %, faisant suite à la baisse de 1,15 % enregistrée en 2003.

Pour 2005, la consolidation de la reprise, liée notamment au redémarrage des investissements des entreprises, devrait favoriser une nouvelle hausse du pouvoir d'achat effectif des ménages, de l'ordre de 0,7 %.

- *Des variations sensibles en fonction de l'âge et des revenus*

Les évolutions futures du pouvoir d'achat effectif du consommateur varient cependant selon la catégorie de revenu ou l'âge du consommateur. Lorsqu'on analyse les taux de croissance d'une année à l'autre du pouvoir d'achat effectif du consommateur, on observe une baisse pour toutes les tranches de revenu en 2003. En 2004, les catégories de revenus qui dépendent plus des revenus salariaux et des transferts voient leur pouvoir d'achat croître à nouveau, tandis qu'on assiste à une nouvelle baisse du pouvoir d'achat effectif des ménages les plus aisés, liée à nouveau au faible taux de croissance des revenus du patrimoine.

Par tranche d'âge, ce sont les salariés en fin de carrière qui observent la plus faible hausse de leur pouvoir d'achat effectif en 2004, les hausses de rémunération pour ces catégories ne compensant pas les hausses des charges contraintes – y compris les remboursements de crédits.

Les retraités, en revanche, voient leur pouvoir d'achat se stabiliser, après la mauvaise année 2003 pendant laquelle les hausses des charges contraintes n'ont pas été entièrement compensées par l'accroissement de leurs revenus, notamment patrimoniaux.

> **Prix et pouvoir d'achat : la réforme incontournable**

- *Les prévisions de pouvoir d'achat telles que présentées dans l'étude E.Leclerc/BIPE appellent deux types de remarques*

1. L'augmentation du SMIC décidée par les pouvoirs publics et les diverses mesures fiscales incluses dans le volet budgétaire consacré à la relance de la consommation, auront un impact positif sur le début de l'année 2005. Mais l'état des finances publiques interdit toute mesure importante de transferts sociaux et la persistance du chômage limite les perspectives d'augmentation de salaires ; seule la baisse du prix des produits de grande consommation peut apporter, en 2005, un surcroît de pouvoir d'achat aux Français.
2. Contrairement aux polémiques actuellement engagées par les adversaires d'une réforme, les Centres E. Leclerc estiment qu'il existe une forte élasticité de la demande par rapport au prix. En témoigne l'évolution récente des marchés de produits techniques (ordinateurs), des services aériens (low-cost), des produits de tourisme, etc. La performance de distributeurs tels que les hard-discounters, les hypermarchés E. Leclerc, les supermarchés Champion (ou même Intermarché à surface constante) confirme la forte réactivité des consommateurs aux politiques permanentes de prix bas et aux promotions.

D'ailleurs, personne ne conteste la forte progression de chiffre d'affaires réalisée par les industriels sur les grandes marques dont les prix ont sensiblement baissé en ce mois de septembre 2004.

- *L'utilité de la réforme n'est plus contestable*

Mais pour qu'une baisse de prix produise un effet positif sur le marché, il faut qu'elle soit perçue comme durable par les consommateurs.

Pour les Centres E. Leclerc, le retour à une vraie politique de concurrence devrait conduire à une baisse significative du prix des grandes marques, actuellement plus élevé de 10 % en moyenne que dans les autres hypermarchés européens. Alors que les accords Sarkozy vont produire leurs premiers effets positifs, même limités, il est fondamental de poursuivre l'effort entrepris en redonnant de l'autonomie à chaque enseigne de distribution pour établir sa politique de prix en fonction des besoins de sa propre clientèle.

Les tentatives inabouties de réforme par voies interprofessionnelle (accord ANIA/FCD), administrative (circulaire Dutreil), et les difficultés d'application de l'accord Sarkozy ont achevé de convaincre politiques, professionnels et consommateurs des limites d'un exercice de baisse collective. Il n'y a pas d'autre solution que la voie législative.

- *Une mise en application rapide pour éviter la remontée des prix*

L'écueil principal à éviter est une mise en application progressive qui diluerait l'impact d'une réforme sur le marché et laisserait le temps aux revendications corporatistes de polluer le débat.

Il existe un risque certain de reprise de l'inflation sur les grandes marques et d'une annulation des effets positifs de l'accord Sarkozy.

Depuis le 17 juin, nombre d'industriels n'ont pu faire appliquer les queues de hausse de tarifs 2004 (de + 0,5 % à + 0,8 %) alors même que celles-ci avaient été préalablement acceptées par contrat. Les industriels commencent à proposer de nouvelles conditions générales de vente qui font état, pour 2005, de hausses tarifaires moyennes de 1,7 à 5 %. Certes, les distributeurs se sont engagés à réduire leurs marges arrières de 1 % début janvier, mais le solde des hausses reste positif et devrait aboutir à une augmentation des prix annulant les effets positifs des accords Sarkozy. Voilà qui ne peut qu'attiser le scepticisme des consommateurs.

La balle est désormais dans le camp des pouvoirs publics. Quels que soient les arbitrages réalisés après consultation des professionnels, et sur la base des travaux de la Commission Canivet, les pouvoirs publics prendraient une lourde responsabilité s'ils recherchaient la voie d'un compromis limitant l'impact de la réforme. L'attente des consommateurs est maximale.

A contrario, un dispositif rapidement mis en place permettrait aux pouvoirs publics d'enregistrer les bénéfices d'une baisse effective et durable, dans la suite de celle qui a été engagée au 1^{er} septembre.

L'observatoire E.Leclerc/BIPE

Rappel de la démarche : définir un indicateur qui reflète plus fidèlement le pouvoir d'achat des ménages

Constatant un décalage croissant entre les chiffres officiels INSEE du niveau de vie des ménages (en croissance) et les indicateurs d'opinion (en baisse sensible), les centres E.Leclerc, ont, en février 2004, commandé au BIPE une étude permettant d'appréhender le niveau de vie réel des Français.

Alors que la mesure du pouvoir d'achat construite par l'INSEE se base sur des indicateurs macro-économiques qui ne tiennent pas compte du caractère contraint ou non contraint de la dépense des ménages, le BIPE a développé, avec E.Leclerc, un indice qui intègre la démographie des ménages et l'hétérogénéité des structures de consommation qui en découlent :

1. E.Leclerc propose un indicateur de pouvoir d'achat qui complète celui de l'INSEE : c'est **l'indice de pouvoir d'achat effectif du consommateur**. Il tient compte du comportement de chaque « unité de consommation » (différent selon la structure des ménages) et de cette réalité perçue par les Français : certains types de dépenses, liées au logement, aux transports, aux assurances..., sont incompressibles : ce sont les « dépenses contraintes ». Leur importance, comme pour la fiscalité ou les cotisations sociales, freine l'appréciation des consommateurs dans ce qu'ils peuvent librement dépenser.
2. En octobre 2004, E.Leclerc décide d'affiner cet indice en ajoutant un poste dans le calcul des dépenses contraintes : les remboursements de crédits consommation et habitat.